



Association pour l'air pur
Case Postal 115
Joliette
Québec, J6E 3Z6

Tél : (450) 759-9375
Sans frais : (866) 559-9375
Télec. : (450) 759-9144
Courriel : info@alap.qc.ca
Site Internet : www.alap.qc.ca

Joliette, le 14 février 2006

Monsieur Alan Desousa
Comité exécutif de la Ville de Montréal
Hôtel de ville de Montréal, bureau 111
265, rue Notre-Dame est
Montréal QC H2Y 1C6

Objet : réglementation concernant le chauffage au bois

Monsieur,

Au nom de tous les membres de l'ALAP, répartis dans l'ensemble du Québec, nous tenons à porter à votre attention les sérieux problèmes de santé qu'engendre le chauffage au bois. Car bien des citoyens sont atteints, souvent et à un degré critique, par la pollution causée par ce mode de chauffage.

Nous pensons que la Ville de Montréal est le chef de file pour ce qui est d'encadrer ou de réglementer, sur le plan municipal du moins, le chauffage résidentiel au bois. Or, votre expert dans ce dossier à la ville, M. Ronald Poissant, ingénieur, nous a informé que le texte d'une version technique d'un projet montréalais de réglementation sur la nuisance causée par la fumée du chauffage au bois a été finalisé à la fin de 2005. Nous souhaiterions pouvoir être informés du contenu de ce projet et le voir éventuellement adopté et mis en application le plus tôt possible.

À la lecture de l'article journalistique joint à la présente lettre ainsi que des autres documents qui figurent dans le site web de l'ALAP, vous constaterez sans peine que la combustion du bois détériore gravement la qualité de l'air, en Europe comme ailleurs, et bien sûr au Québec.

À une époque où l'on prône l'importance de vivre sainement et à un moment où la cigarette sera bannie des bars et des restaurants d'ici, il paraît inconcevable que des gens puissent être envahis chez eux, à l'extérieur et à l'intérieur, par la fumée de bois. Cette dernière est, d'ailleurs, désormais considérée comme étant fort nocive par bon nombre de scientifiques de renom. À Montréal même, elle crée une nuisance locale qui force beaucoup de personnes asthmatiques à vivre enfermées dans leur maison ou appartement.

Le temps d'agir puissamment est venu, et ne pourrait être mieux choisi. Une masse critique d'éléments est réunie de façon solide et convaincante.

Néanmoins, permettez-nous de vous rappeler l'enchaînement des faits suivants :

En mai 2002, l'ALAP a participé au symposium *La pollution atmosphérique et la santé publique*, tenu sous l'égide de la Conférence des gouverneurs de Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Les chercheurs y ont démontré le caractère létal ou « tueur » des particules fines dégagées par la combustion du bois.

En octobre 2002, à la demande d'Environnement Canada, l'association a participé à l'« atelier de consultation des intervenants » qui visait à réduire concrètement la pollution particulière due aux appareils de chauffage résidentiel au bois. Deux buts immédiats étaient alors poursuivis, avec 2005 comme année-butoir : 1° élaborer des normes canadiennes quant au taux d'émissions des appareils et 2° réglementer les types d'appareils.

Tous étaient d'accord pour la mise en application rapide de normes et règlements. Et, pourtant, nous sommes toujours dans l'expectative... et dans l'impasse.

En 2005, dans deux mémoires présentés au gouvernement du Québec, l'ALAP a proposé des mesures réalistes et applicables pour la bonne gestion du dossier du chauffage au bois. Elle a clairement dénoncé les agissements douteux de Ressources naturelles Canada (dont le mandat est le développement durable et l'utilisation responsable des ressources énergétiques), manifestement en proie à des lobbyistes mal intentionnés au service de l'industrie du chauffage.

Toujours en 2005, à l'automne dernier, l'ALAP a reçu la mise à jour de la *Loi sur les cités et villes concernant la qualité de l'environnement* (décret 173-2005 du 9 mars 137 D.O. 2, 1043). Après analyse, plusieurs de ses membres se sont adressés aux autorités gouvernementales et ont reçu la même réponse, soit que la fumée représente une grande nuisance et que les villes se doivent d'intervenir sans plus attendre le provincial ou le fédéral. Au surplus, nous avons assisté à la conférence technique de l'Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol, qui en arrive aussi à la même conclusion.

Vos gestes, faits en ce sens, seront donc primordiaux. Ils donneront un fort signal pour plusieurs villes du Québec, qui oseront enfin emboîter le pas dans ce dossier de santé prioritaire.

Nous sommes intimement persuadés que, en tant gestionnaire public responsable et avisé, vous avez la détermination nécessaire pour faire avancer les choses et protéger les personnes les plus à risque de la société : les enfants et les aînés.

Daignez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le comité technique et scientifique de l'ALAP

Pièce jointe : article journalistique

Copie conforme : M. Thomas Mulcair,
ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs